



À conserver

2016

ÉLECTION PARTIELLE MUNICIPALE – DISTRICT 6

VOTRE GUIDE D'INFORMATION

SPÉCIAL ÉLECTION PARTIELLE, SEPTEMBRE 2016

MOT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Le 23 octobre prochain, les électeurs du district # 6, des Chênes, seront appelés aux urnes pour élire une conseillère ou un conseiller pour les représenter dans l'administration et le développement de la municipalité de McMasterville.

La présidence de cette élection m'est dévolue par la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2). À ce titre, je souhaite vous informer, par l'entremise de ce guide d'information, des différentes étapes du processus électoral. Ainsi, vous serez renseignés sur le fonctionnement du scrutin, sur les qualités requises pour se porter candidat au poste de conseiller et finalement, sur les conditions requises pour être un électeur et plus particulièrement, pour être inscrit sur la liste électorale. Ce guide vous permettra de bien comprendre les étapes de la démarche démocratique qui sera enclenchée en vue de l'élection partielle du 23 octobre prochain; c'est pourquoi je vous invite à le conserver précieusement.

Le Directeur général des élections du Québec a pour mandat de confectionner et de mettre à jour une liste électorale permanente afin d'identifier toutes les personnes autorisées à voter au sein des instances scolaires, municipales et provinciales (www.dgeg.qc.ca) du Québec. Afin de s'assurer que cette liste est à jour pour le district # 6, des Chênes, et que toute personne désirant exercer son droit de vote soit inscrite sur cette liste, la présidente d'élection doit informer les résidents de ce district de leur obligation de vérifier que leur nom soit inscrit à cette liste et fournir les renseignements nécessaires aux électeurs afin de procéder à la modification des informations qui pourraient être erronées. Les informations fournies dans ce guide vous permettront donc de vérifier que vous êtes bien inscrit à la liste et vous indiqueront les démarches à suivre si des corrections sont nécessaires. Il est de votre devoir de vous assurer que vous êtes bel et bien inscrit à la liste électorale puisqu'à défaut d'y être inscrit, vous ne pourrez exercer votre droit de vote le jour du scrutin. Pensez-y!

Afin de m'assister dans mes fonctions de présidente, je pourrai d'ailleurs compter sur un personnel compétent et qualifié, lequel devra exercer son rôle dans la plus grande impartialité.

En terminant, nous souhaitons que l'élection partielle municipale du district # 6 soit l'occasion pour vous, citoyennes et citoyens, de faire valoir vos priorités en fonction de vos valeurs et de vos préoccupations, par votre participation en grand nombre à l'exercice démocratique qui s'offre à vous.

La présidente d'élection, M^e Lyne Savaria, MBA

Dates à retenir

**Dates sujettes à changement*

9 septembre 2016
Avis d'élection

9 septembre 2016
Début du dépôt des déclarations de candidature

23 septembre 2016
Dépôt de la liste électorale et heure limite (16 h 30) pour déposer une déclaration de candidature

23 septembre 2016*
Possibilité de consulter la liste électorale et envoi des avis de révision

3 et 4 octobre 2016*
Révision de la liste électorale permettant de corriger, inscrire et radier des noms

16 octobre 2016
Vote par anticipation de 12 h à 20 h

23 octobre 2016
Scrutin de 10 h à 20 h

- Résultats dès que disponibles après la clôture du scrutin soit après 20 h au 255 boulevard Constable
- Résultats dans les jours suivants sur le site Internet au www.mcmasterville.ca

CE GUIDE ÉLECTORAL N'A AUCUNE PORTÉE JURIDIQUE. SEULS LES TEXTES DE LOIS ONT UNE VALEUR JURIDIQUE

SOMMAIRE

Présentation et dates à retenir.....	1	Carte et vote par anticipation.....	3
Inscription et révision de la liste électorale, Candidature.....	2	Pièces d'identité et informations diverses.....	4

INSCRIPTION SUR LA LISTE

Conditions pour être inscrit sur la liste électorale :

Au 9 septembre 2016 :

- Être une personne physique;
- Être de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être soumis au régime de curatelle;
- Ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse;

Et, au 9 septembre 2016, remplir l'UNE des deux conditions suivantes :

- 1- Être domicilié sur le territoire de McMasterville, et, depuis au moins six (6) mois au Québec;
- 2- Être, depuis au moins douze mois, propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité de McMasterville. Et, dans les deux cas, avoir transmis une demande écrite d'inscription sur la liste électorale à la présidente d'élection.

Et, au 23 octobre 2016, être âgée de 18 ans ou plus;

Personnes morales : les personnes morales, tels que les compagnies, les coopératives, les organismes sans but lucratif (OSBL) ou les syndicats, ne peuvent être inscrits sur la liste électorale. Seules les personnes physiques sont autorisées à voter à une élection municipale.

Copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise : les personnes copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi elles, une seule personne pour être inscrite sur la liste électorale. Une procuration à cet effet, signée à la majorité des copropriétaires ou des cooccupants, doit être transmise à la présidente d'élection avant le 4 octobre 2016 (voir avis de révision de la liste électorale). Cela ne s'applique que dans le cas où l'on ne peut être inscrit à titre de résident.

Une personne ne peut être inscrite plus d'une fois sur la liste électorale même si elle possède plus d'un immeuble. Assurez-vous que vous y êtes bien inscrit car, vous ne pourrez exercer votre droit de vote le 23 octobre prochain. Il s'agit de votre responsabilité.

RÉVISION DE LA LISTE

Un avis de révision vous sera acheminé par la poste



Au cours du mois de septembre, un avis de révision vous sera envoyé par la poste. Cet avis indique le nom des électeurs inscrits à chaque adresse civique. Prenez-en connaissance

attentivement afin de vérifier que votre nom apparaît bel et bien sur cet avis.

Si vous ne recevez pas cet avis, cela peut indiquer que vous n'êtes pas inscrit à la liste électorale de la municipalité et par conséquent, vous ne serez pas autorisé à voter le 23 octobre prochain. Veuillez donc communiquer sans tarder avec le bureau de la présidente d'élection afin de vérifier votre qualification à titre d'électeur et obtenir les renseignements nécessaires sur les procédures à suivre pour vous inscrire. La date limite pour présenter une demande est le **4 octobre 2016 (voir avis de révision de la liste électorale)**.

Si vous constatez des erreurs sur l'avis, vous devez produire une démarche d'inscription ou de correction auprès de la commission de révision de la liste électorale, et ce, au plus tard le 4 octobre 2016. Toutes les informations indiquées à cet avis (noms, prénoms, adresse, etc.) doivent être exactes.

Si vous constatez sur l'avis l'inscription erronée ou fautive d'une personne, une demande de radiation déposée par l'électeur lui-même, son conjoint, un parent, une personne qui cohabite avec la personne visée par la radiation doit être effectuée auprès de la commission de révision. Une personne résidente de la même section de vote peut également produire une demande à cet effet. **IMPORTANT VOIR PAGE 4 POUR LA SUITE.**



AFIN D'EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE LE 23 octobre PROCHAIN, ASSUREZ VOUS QUE VOUS ÊTES INSCRIT SANS ERREUR SUR LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE

QUI PEUT SE PORTER CANDIDAT?

Il est prévu à la loi électorale que toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité de McMasterville et qui réside, de façon continue ou non, sur le territoire mcmastervillois depuis le 9 septembre 2015, est éligible à poser sa candidature à l'un des postes de membre du Conseil municipal. Ainsi, toute personne éligible, tel que mentionné précédemment, peut produire une déclaration de candidature à l'un des postes de membre du Conseil au bureau de la présidente d'élection, et ce, selon les termes et conditions prévus à la Loi électorale. Si telle est votre intention, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec Me Lyne Savaria, MBA, présidente d'élection au 450 467-3580 afin de recevoir toute l'information pertinente et la documentation nécessaire.

IMPORTANT : Nous vous invitons à consulter le site Internet du Directeur général des élections afin de connaître les nouvelles règles à suivre concernant le financement et les dépenses électorales. Consultez le lien suivant : <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/financement-et-depenses-electorales/depenses-electorales.php>

Documents nécessaires pour procéder à la modification de vos informations sur la liste électorale devant la commission de révision

Afin d'appuyer votre demande auprès de la commission, vous devez présenter certains documents. En effet, l'un doit comporter **vos** nom et **vos** date de naissance tels que la carte d'assurance maladie, le certificat de naissance, une carte d'hôpital ou votre passeport. Le second doit indiquer **vos** nom et **l'adresse de votre domicile** tels qu'une facture d'électricité, de téléphonie ou de câblodistribution, un bulletin scolaire, le compte de taxes municipales ou un permis de conduire. Les demandes d'inscription, de radiation ou de correction peuvent être déposées par l'électeur lui-même, son conjoint, un parent de l'électeur ou par une personne qui cohabite avec la personne visée.

Une règle particulière s'applique dans le cadre d'une demande de radiation : un électeur ayant le droit d'être inscrit sur la liste électorale peut demander la radiation d'une personne inscrite dans la même section de vote que lui alors qu'elle n'aurait pas le droit de l'être.

Pièces d'identité obligatoires à présenter le jour du vote



Chaque personne inscrite sur la liste électorale doit, pour exercer son droit de vote par anticipation ou le jour du scrutin, présenter l'un des documents prévus par la Loi afin de prouver son identité auprès du scrutateur. Les documents suivants permettent d'établir votre identité :

- Carte d'assurance maladie délivrée par la Régie d'assurance maladie du Québec;
- Permis de conduire ou permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

IMPORTANT: POUR VOTER, VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT ÉTABLIR VOTRE IDENTITÉ EN PRÉSENTANT L'UN DES DOCUMENTS RECONNUS PAR LA LOI.

COORDONNÉES :

- **Bureau de la présidente d'élection de McMasterville:**
255, boulevard Constable à McMasterville (Québec) J3G 6N9 (**sur rendez-vous**)
Téléphone : 450 467-3580 et télécopieur : 450 467-2493. Site : www.mcmasterville.ca
Courriel : hoteldeville@municipalitemcmasterville.qc.ca (SVP précisez élections dans l'objet)
- **Directeur général des élections du Québec (DGEQ) ou la Commission de la représentation électorale (CRE) sur son site** : <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/> ou :



Courriel	info@electionsquebec.qc.ca Le Directeur général des élections du Québec Édifice René-Lévesque 3460, rue de La Pérade Québec (Québec) G1X 3Y5
Adresse postale	
Téléphone	418 644-1090 ou 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)
Appareil télécopieur (ATS) pour les personnes sourdes ou malentendantes	(418) 646-0644 ou le 1-800-537-0644 (sans frais au Québec)
Télécopieur	(418) 643-7291 ou le 1-866-225-4095 (sans frais au Québec)

Avis public d'élection

Municipalité
McMasterville

Scrutin du
2016 10 23
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

McMasterville

Municipalité

par Me Lyne Savaria, que :
Président d'élection

- le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : conseiller (ère) district numéro 6 - Des Chênes
- toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2016-09-09 au 2016-09-23
année mois jour année mois jour

JOURS :	<u>lundi</u> <input type="checkbox"/>	HEURES :	De : <u>9 h</u> à : <u>12 h 30</u>	De : <u>13 h 30</u> à : <u>16 h 30</u>
	<u>mardi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h 30</u>	De : <u>13 h 30</u> à : <u>16 h 30</u>
	<u>mercredi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h 30</u>	De : <u>13 h 30</u> à : <u>16 h 30</u>
	<u>jeudi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h 30</u>	De : <u>13 h 30</u> à : <u>16 h 30</u>
	<u>vendredi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>9 h</u> à : <u>13 h</u>	De : _____ à : _____

À NOTER - Le vendredi 2016-09-23 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.
année mois jour

- si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2016-10-23 de 10 h à 20 h
année mois jour

et un vote par anticipation sera tenu le :

2016-10-16 de 12 h à 20 h
année mois jour

- j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : France Désautels
- j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection
Adresse : 255 boulevard constable
McMasterville J3G 6N9
450 467-3580
Ind. rég. Numéro de téléphone

Adjoint
Adresse : même

Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à _____, le _____, le _____
McMasterville
Municipalité
Lyne Savaria
Président d'élection

2016 09 09
année mois jour